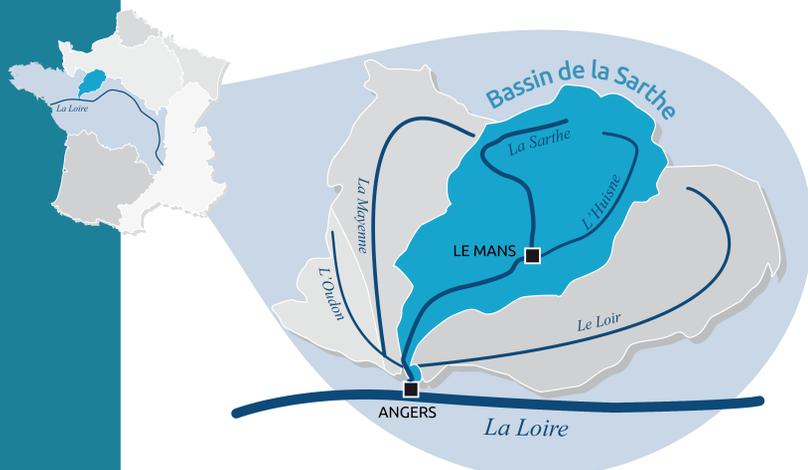


# Découvrons le bassin versant de la Sarthe

1

## Un territoire diversifié avec de nombreux cours d'eau



La rivière Sarthe draine un bassin versant important qui compte plus de **9 220 km de cours d'eau**, avant de confluer avec le Loir puis la Mayenne pour former la Maine et **rejoindre la Loire** au sud d'Angers.

Son bassin versant présente un réseau de cours d'eau très dense s'organisant autour des deux principales rivières que sont **la Sarthe et l'Huisne**. D'un point de vue hydrographique, le Loir est aussi considéré comme un affluent de la Sarthe.

Ses nombreux cours d'eau, ses reliefs plus ou moins marqués et ses ensembles géologiques bien distincts en font **un territoire très diversifié**.

8 000 km<sup>2</sup> de territoire

9 220 km de rivières

Le bassin versant en quelques chiffres !

Sarthe : 314 km

Huisne : 165 km

670 000 habitants

533 communes

5 départements

3 régions

## Les éléments qui structurent le bassin versant



### Les zones d'expansion de crues

Différentes des zones humides, elles permettent de stocker l'eau naturellement lors des épisodes de crue pour réduire voire éviter les inondations vers les secteurs situés plus en aval.

La haute vallée de la Sarthe, en amont d'Alençon, permet à elle seule de stocker plus de 3 000 000 m<sup>3</sup>.

### Les zones humides

Elles jouent le rôle d'éponge naturelle et contribuent à lutter contre les inondations et les épisodes de sécheresse. Leur préservation est essentielle car elles restent aujourd'hui encore l'objet de nombreuses pressions qui remettent en cause leur existence même.

### Les zones urbaines

Elles sont caractérisées par une concentration élevée d'habitants, de bâtiments et d'infrastructures. Souvent implantées près des rivières principales, ces zones peuvent être particulièrement exposées aux risques d'inondation.

Alençon, Le Mans et Sablé-sur-Sarthe sont les plus grosses agglomérations présentes le long de la rivière Sarthe. Au bord de l'Huisne, on retrouve en particulier Nogent-le-Rotrou et La Ferté Bernard.

### La géologie

Le territoire est coupé en deux parties distinctes. À l'ouest le massif armoricain et à l'est le bassin parisien. Ces deux entités géologiques conditionnent des sols et des sous-sols avec des capacités de réserve en eau très différentes.

### Le relief

Celui-ci est plus marqué au nord du bassin versant particulièrement au nord-ouest où l'on retrouve le secteur des Alpes mancelles et au nord-est dans le secteur du Perche. Dans ces secteurs les cours d'eau sont nettement plus pentus et les vallées plus encaissées que sur le reste du bassin versant.

## Et les petits cours d'eau ?

La Sarthe, l'Huisne et leurs affluents principaux sont alimentés par des petits cours d'eau qui ont de nombreuses fonctionnalités essentielles à l'équilibre dynamique de l'hydrosystème.

Les rôles de ce chevelu hydrographique sont aujourd'hui reconnus : rôle épurateur, rôle hydrologique, réservoir biologique, etc. La préservation et la restauration de ces milieux sont essentielles pour assurer une quantité et qualité d'eau sur notre territoire.

## Le saviez-vous ?

Le débit d'un cours d'eau est la quantité d'eau qui traverse une section de ce cours d'eau pendant un temps donné. Ce volume est souvent exprimé en mètre cube par seconde (m<sup>3</sup>/s). En moyenne sur une année, le débit de la Sarthe est 3 fois plus important au Mans qu'à Alençon et 2 fois plus important à Sablé-sur-Sarthe qu'au Mans !



La Sarthe au canyon des Toyères - Saint-Pierre-des-Nids (53)

Le Gué-aux-Ânes à Connerré (72)

Zone d'expansion de crues de la Sarthe à Saint-Léger-sur-Sarthe (61)

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



Édité grâce au soutien financier de :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Liberté Égalité Fraternité

PAPi du bassin de la Sarthe

# Les risques d'inondation

2

## C'est quoi une inondation exactement ?

L'inondation désigne la **submersion temporaire** par l'eau d'une zone habituellement hors d'eau, qu'elle qu'en soit l'origine. Elle ne doit pas être confondue avec une crue qui elle représente une augmentation naturelle plus ou moins durable du débit d'un cours d'eau. **Une crue n'induit pas toujours une inondation !**

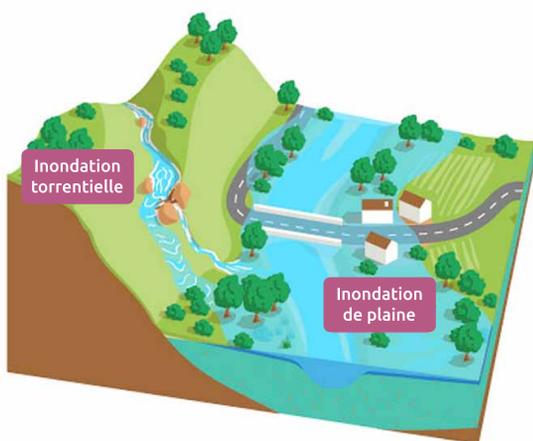
Sur le bassin de la Sarthe il existe principalement deux risques d'inondation :

- le débordement de cours d'eau,
- le ruissellement.

Il arrive que l'on observe une combinaison des deux types d'inondations lors d'évènements particuliers.



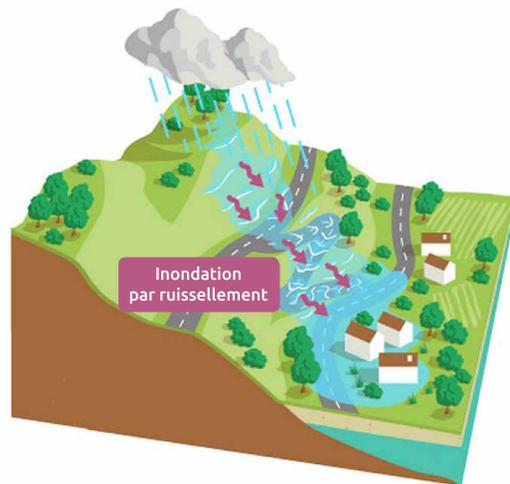
### Le débordement



Le **débordement de cours d'eau** lors d'une crue provoque des inondations qui apparaissent en quelques jours, voire quelques heures, et durent généralement d'une journée à plusieurs semaines.

Les **zones touchées se situent dans la vallée de la rivière**. Ce sont des inondations de plaine. Elles résultent de pluies importantes et peuvent avoir un caractère torrentiel si la pente de la vallée est très importante.

### Le ruissellement



Le **ruissellement** est généralement provoqué par des **pluies soudaines et intenses** dans les zones de forte pente et/ou au sol peu perméable qui ne permet pas l'infiltration.

D'une durée plus courte que les inondations de plaines, ces phénomènes de ruissellement provoquent des inondations éclairs, difficilement prévisibles, avec des conséquences potentiellement dévastatrices.

### Le saviez-vous ?

Depuis les orages violents connus en juin 2018, plus de 100 communes du territoire ont connu des dégâts importants liés à des phénomènes de ruissellement !

En juin 2018, certaines communes ont connu des cumuls de pluie compris entre **50 et 100 mm en quelques heures !**

## Mal aménagé, le territoire accentue le risque d'inondation

Depuis des décennies, l'aménagement du territoire aggrave le risque inondation. Tout d'abord, parce que de nombreux réseaux d'infrastructures de transport, d'entreprises, d'habitations ont été **construits en zone inondable**.

Par ailleurs, l'**imperméabilisation des sols** bloque l'infiltration de l'eau et favorise son écoulement rapide vers les rivières.

La **modification des espaces naturels** accentue aussi le risque d'inondation. En effet, l'assèchement des zones humides, la disparition des haies font que l'eau arrive plus vite dans les rivières qui débordent alors plus violemment.

## L'horloge des crues hivernales

L'horloge des crues correspond à l'**ordre d'arrivée des pointes de crues** et au décalage, calculés en heures, entre les pics de crues des différentes rivières.



### Réchauffement climatique : À quoi s'attendre d'ici 2050 et après ?

Selon le **6<sup>e</sup> rapport du GIEC**, les ruissellements de pluies, les débordements de cours d'eau ou les submersions des côtes augmenteront dans presque toutes les régions de France.

La hausse des températures augmente le risque de précipitations : plus l'air est chaud, plus il contient de vapeur d'eau... qui se transformera potentiellement en pluies intenses.

À +1.5°C, les précipitations décennales (c'est-à-dire qui se produisent actuellement une fois tous les dix ans) se produiront 1,5 fois plus souvent.

Dans un scénario à +4°C, la probabilité de telle précipitation est 2,7 fois plus importante.



cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



Édité grâce au soutien financier de :



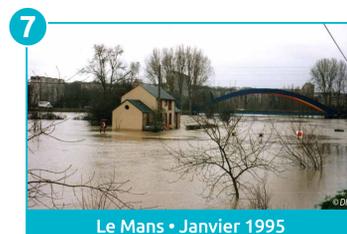
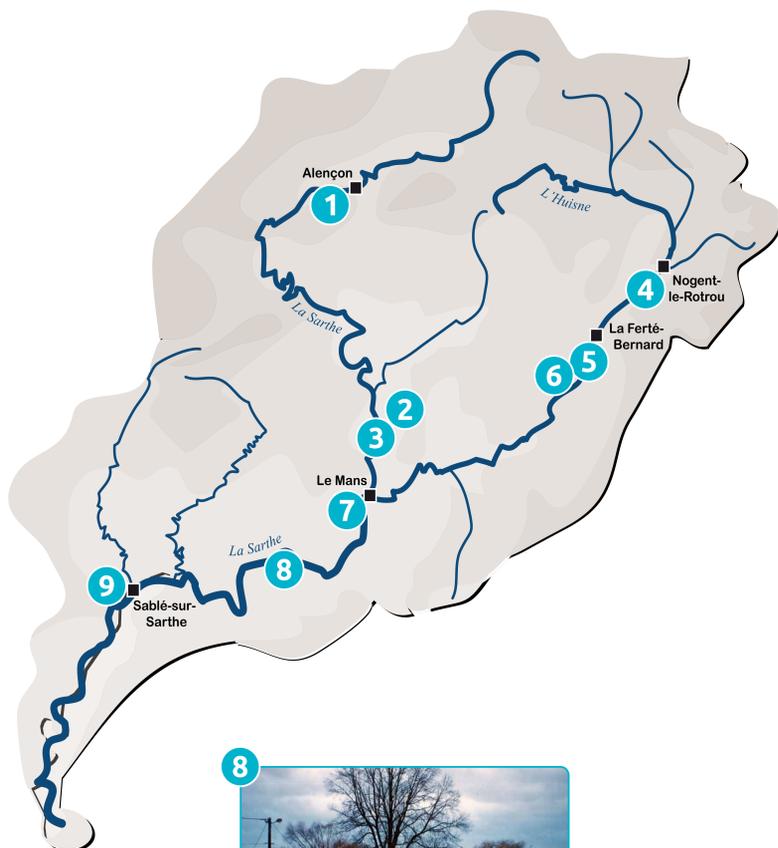
# Se rappeler des inondations passées

3

## Connaitre les inondations passées

Sur le bassin versant de la Sarthe, l'histoire a montré que les inondations peuvent toucher l'ensemble du territoire et à n'importe quelle saison. Se rappeler des évènements passés est très important pour mieux comprendre le phénomène et se préparer à vivre de nouvelles inondations.

1910, 1930, 1966, 1995, 2001, 2018... Le territoire a connu de nombreuses inondations remarquables par le passé. La plus importante est celle de **janvier 1995**. Elle est aujourd'hui **la crue de référence** sur notre territoire de par son importance, sa durée et les dégâts qu'elle a occasionnés.



## Pourquoi les crues de janvier 1995 sont qualifiées d'atypiques ?

Caractérisées par une durée anormalement longue, les crues de l'hiver 1995 s'expliquent pour l'essentiel par des précipitations importantes qui sont tombées sur des sols déjà gorgés d'eau. **Il a plu près de 200 mm** au cours de ce mois de janvier contre 70 mm en moyenne. Plus de 90 % des précipitations du mois de janvier se sont produites durant les 15 derniers jours, **dont 50 mm pour la seule journée du 21 janvier**.

Les habitants du bassin de la Sarthe ont vécu dans des territoires inondés pendant **plus d'une dizaine de jours**.

Les débits maximums relevés étaient de 15 à 20 fois supérieurs aux débits moyens annuels observés :

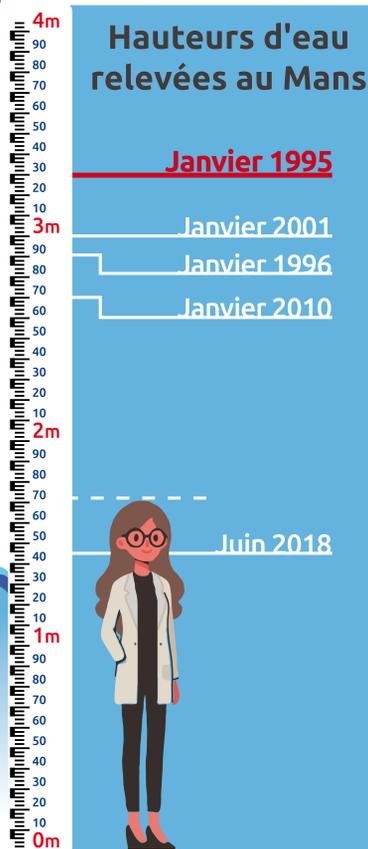
- La Sarthe à Saint-Céneri (61) : 142 m<sup>3</sup>/s.
- L'Huisne au Mans (72) : 220 m<sup>3</sup>/s.
- La Sarthe au Mans (72) : 330 m<sup>3</sup>/s.
- La Sarthe à St-Denis-d'Anjou (53) : 685 m<sup>3</sup>/s.

Il s'agit d'une crue de **période de retour égale à 60 ans** en moyenne sur le territoire. Cela signifie qu'elle a une probabilité d'une chance sur soixante de se produire chaque année.

### Le saviez-vous ?

Sur le bassin de la Sarthe, la plus ancienne crue documentée remonte à 1565, il y a près de 500 ans !

Elle serait due à la fonte des neiges lors d'un hiver particulièrement froid et humide.



Plusieurs établissements publics touchés

120 exploitations agricoles impactées

320 commerces sinistrés

100 entreprises sinistrées

3 000 habitations inondées

114 communes touchées

10 000 habitants concernés

2 morts sur le bassin du Loir

## La crue de 1995 en quelques chiffres en Sarthe

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



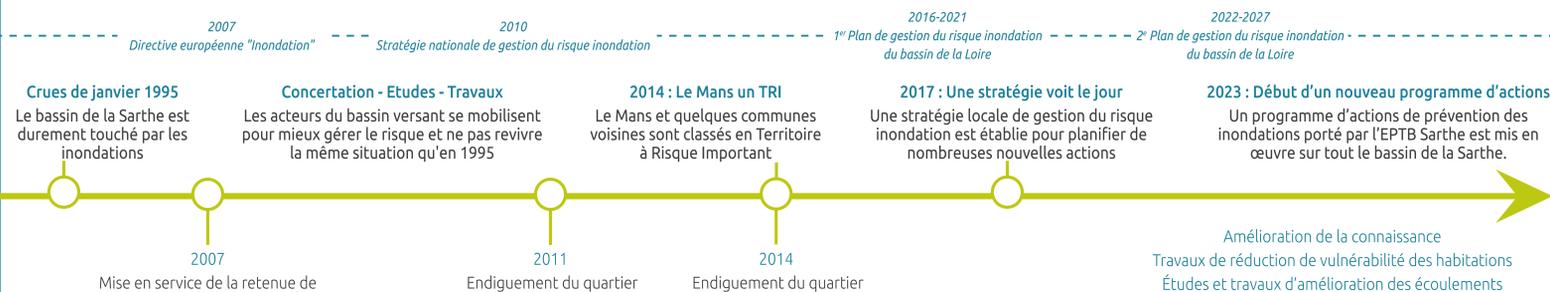
Édité grâce au soutien financier de :  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Liberté, Égalité, Fraternité



# Quelles actions ont été faites depuis 1995 ?

## 4

## La naissance d'une stratégie de lutte contre les inondations



## Les principaux types d'action réalisée

### DES TRAVAUX HYDRAULIQUES QUI PARTICIPENT À AMÉLIORER LES ÉCOULEMENTS

Dans les secteurs construits, certains ouvrages comme **les ponts ou les barrages peuvent** être des points bloquants pour les écoulements et **induire un risque d'inondation supplémentaire** en créant une surélévation du niveau d'eau. Ces ouvrages peuvent être remplacés ou aménagés.

D'autres ouvrages sont spécifiquement créés pour améliorer l'écoulement des eaux en crue, on parle alors de bras de décharge ou bien de déversoir.



### DES AMÉNAGEMENTS SUR LES COURS D'EAU OU SUR LES VERSANTS QUI PERMETTENT DE RALENTIR LES ÉCOULEMENTS

Restaurer et préserver les cours d'eau, les zones humides, les zones d'expansion des crues sont des actions qui participent à ralentir les écoulements. Elles favorisent le stockage, l'infiltration et permettent à l'eau d'arriver moins vite dans les zones urbaines lors des crues.

Sur les versants, des moyens existent pour ralentir les eaux de ruissellements. La mise en place de haies, de talus ou bien encore de mares implantés en rupture de pente, sont des aménagements efficaces.

Toutes ces solutions sont dites **fondées sur la nature**.

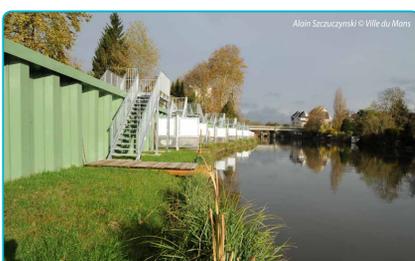


### DES OUVRAGES QUI PERMETTENT DE PROTÉGER LES POPULATIONS ET DE STOCKER L'EAU

Là où cela était possible, des aménagements visant à protéger les populations ont été construits.

Au Mans des digues ont été réalisées. Les écoulements sont limités dans la Sarthe et l'Huisne et ces rivières ne peuvent pas déborder au droit de certains quartiers. La ville de Nogent-le-Rotrou est protégée par une retenue d'écroulement des crues, dite retenue sèche, implantée à quelques kilomètres en amont de l'agglomération.

**Ces ouvrages de protection sont efficaces jusqu'à un certain niveau d'eau** mais ne le sont plus une fois ce niveau dépassé.



### APPRENDRE À VIVRE AVEC LE RISQUE

Malgré les actions menées et les travaux réalisés **le risque inondation ne sera jamais nul** sur notre territoire. Les travaux ont vocation à limiter les inondations mais ne peuvent pas tout résoudre !

Pour faire face à une inondation le plus sereinement possible, il est essentiel de connaître le caractère inondable de son habitation et les bons gestes à adopter avant, pendant et après l'évènement : cela fait partie de la culture du risque.

La culture du risque c'est d'abord **connaître les risques majeurs de son territoire**. Cette connaissance doit ensuite être partagée par tous pour que l'ensemble des acteurs soit en capacité de se préparer et d'agir en conséquence.



## Une démarche PAPI en cours sur le bassin de la Sarthe

Le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est un dispositif de l'État à destination des collectivités situées sur des territoires vulnérables aux inondations. L'objectif est d'aider les collectivités à **mettre en œuvre des actions préventives** en vue de réduire les conséquences dommageables d'une inondation sur la population, les biens, les activités économiques et l'environnement.

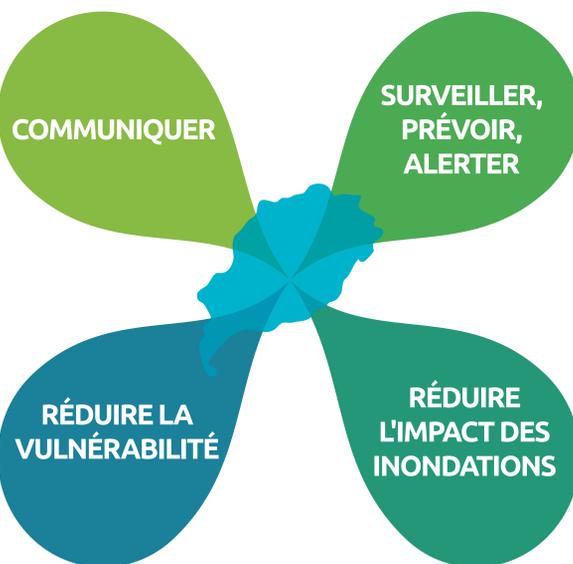
Cette démarche PAPI est portée par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe.

### Les 7 axes du PAPI

**Axe 1**  
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

**Axe 4**  
Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

**Axe 5**  
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes



**Axe 2**  
Surveillance, prévision des crues et des inondations

**Axe 3**  
Alerte et gestion de crise

**Axe 6**  
Ralentissement des écoulements

**Axe 7**  
Gestion des ouvrages de protection hydraulique

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



Édité grâce au soutien financier de :



# Améliorer la résilience de notre territoire

5

Un territoire est dit **résilient** lorsqu'il est capable d'anticiper, réagir et s'adapter à des perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales comme les inondations.

Rendre le territoire du bassin de la Sarthe plus résilient c'est le rendre moins sensible au risque inondation, mais comment fait-on ?

## 1 Connaissance et conscience du risque

- Étudier les phénomènes hydrauliques à l'origine des inondations.
- Inventorier les zones humides, les boisements et les haies.
- Sensibiliser les habitants.
- Poser des repères de crues

## 5 Réduction de la vulnérabilité

- Effectuer des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments.
- Accompagner les travaux de protection chez les particuliers.

## 7 Gestion des ouvrages hydrauliques

- Recenser les ouvrages existants.
- Construire, entretenir et surveiller les digues de protection.

## 2 Surveillance et prévision

- Améliorer les modèles de prévision.
- Poser de nouvelles stations de surveillance.
- Créer des cartes de zones inondées potentielles.

## 3 Alerte et gestion de crise

- Organiser la gestion de crise à l'échelle communale.
- Mettre en sûreté les sites vulnérables.
- Mettre en place une cellule d'alerte.

## 6 Ralentissement des écoulements

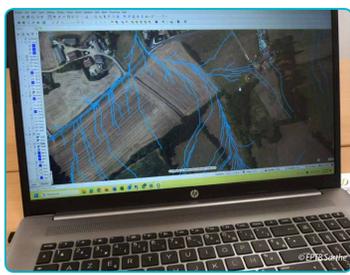
- Créer des zones de ralentissement des crues.
- Créer et restaurer des zones d'expansion des crues.
- Reméandrer les cours d'eau.

## 4 Intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme

- Rendre inconstructible les zones à risque.
- Préserver les zones naturelles d'expansion des crues.

## Pourquoi améliorer la connaissance ?

Avant de définir et programmer des actions à réaliser, il est important de bien comprendre les phénomènes d'inondation. Certains phénomènes sont mieux connus que d'autres, c'est le cas des débordements de cours d'eau le long des grandes rivières que sont l'Huisne et la Sarthe. Sur les petits cours d'eau ces débordements sont moins connus mais peuvent engendrer de gros dégâts également.



La cartographie des chemins de l'eau vise à mieux appréhender les phénomènes de ruissellement



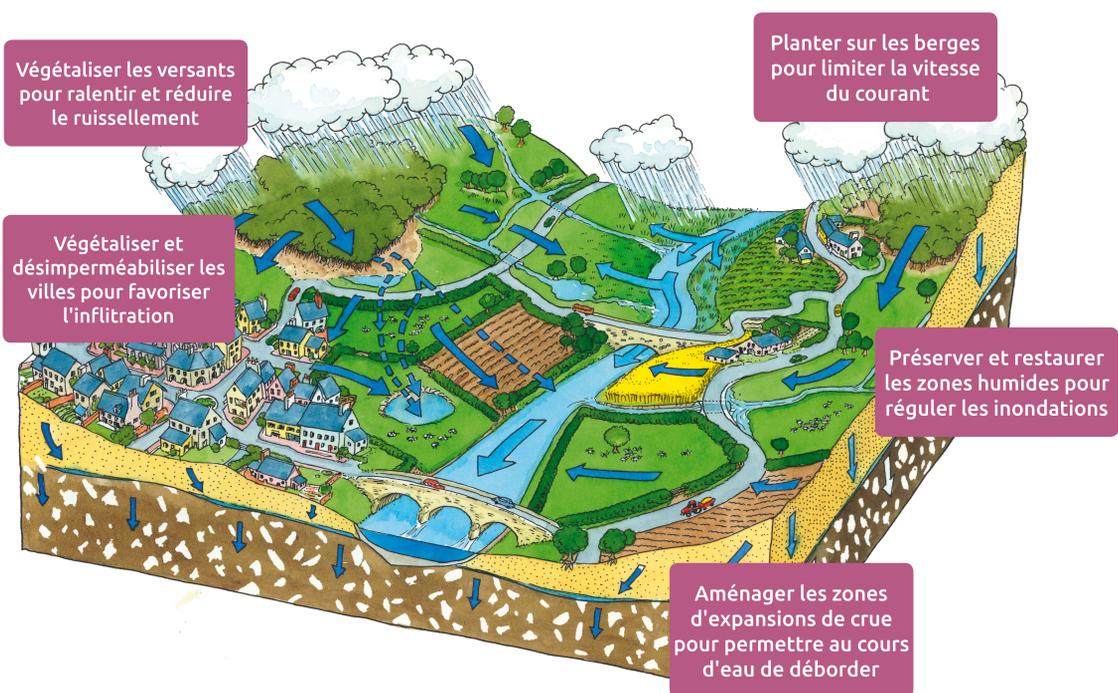
Les **phénomènes de ruissellement** qui peuvent se produire partout sur le territoire sont plus difficiles à prévoir et à comprendre que les inondations par débordement. Un important travail est mené sur le bassin de la Sarthe pour mieux connaître ces phénomènes.

On cartographie **les chemins de l'eau** !

## Zoom sur les actions fondées sur la nature

Il s'agit de se baser sur les éléments naturels pour préserver les milieux et se protéger au mieux des événements extrêmes. Ces solutions sont conçues pour relever de nombreux défis sociétaux comme celui de l'**adaptation au changement climatique** et permettent de répondre à plusieurs problématiques à la fois, comme les inondations, l'érosion des sols et de la biodiversité, les glissements de terrain, les canicules, les îlots de chaleur urbain, les sécheresses, etc.

### Différents types de solutions fondées sur la nature pour les risques liés à l'eau



Arasement de mérons de curage sur la Sarthe amont (61)



Zone humide du bassin du Narais (72)



Prairie inondée au bord de l'Huisne (61)

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



Édité grâce au soutien financier de :  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Liberté Égalité Fraternité



# Suis-je exposé aux risques d'inondation ?

6

Connaitre les risques auxquels est exposée son habitation est très utile pour anticiper au mieux une catastrophe. Vous souhaitez savoir si vous êtes concernés ? Pour cela, plusieurs outils sont à votre disposition.

D'une manière générale, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie et des structures compétentes (syndicats de rivières, communauté de communes) qui vous renseigneront sur l'exposition de votre habitation aux risques d'inondation.

## Utiliser la cartographie des zones inondables

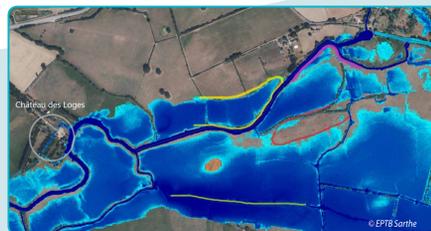
Il existe plusieurs outils qui permettent de recenser les zones inondables par la cartographie. Le plus connu est le **Plan de Prévention du Risque Inondation** (PPRI). Celui-ci délimite les zones exposées aux risques d'inondation et règlemente l'occupation et l'utilisation des sols dans ces zones inondables. Le PPRI fait partie des servitudes d'utilité publique qui s'applique aux documents d'urbanismes locaux.

Le bassin versant de la Sarthe est couvert par dix PPRI. Ils sont arrêtés par les préfets.



● Exposition forte ● Exposition moyenne ou faible

Représentation des zonages du PPRI de l'agglomération mancelle sur la commune de Saint-Pavace (72)



La cartographie réalisée par modélisation doit représenter au mieux les zones inondées en situation réelle.

## Et quand il n'y a pas de PPRI ?

D'autres cartographies peuvent vous informer du caractère inondable de vos biens mais à la différence des PPRI, elles n'ont pas de portée réglementaire.

- Atlas des Zones Inondables.
- Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles.
- Études hydrauliques locales.

## Évaluer le niveau de risque de son habitation

Connaitre les crues passées et certaines caractéristiques de son habitation peut vous aider à mieux comprendre le risque qui vous concerne et mieux vous préparer à faire face à celui-ci. Il vous sera utile de connaître :

- La hauteur d'eau des crues passées ou le niveau des Plus Hautes Eaux Connues.
- Le niveau de la crue de référence du PPRI.
- Le niveau des ouvertures de votre logement au rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage.

Avec ces éléments il vous sera possible de réaliser des aménagements pour limiter le risque.

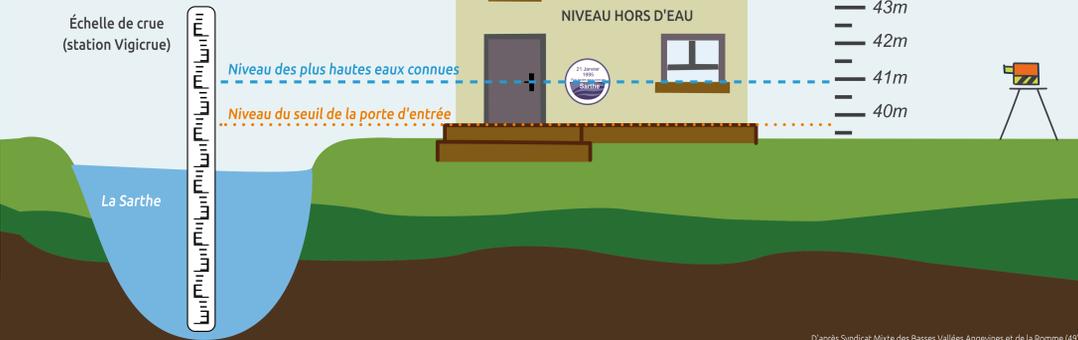
### BON À SAVOIR !

Attention, la hauteur d'eau d'une rivière (indiquée sur l'échelle de crue) et la hauteur absolue d'un point (calculée par un géomètre selon une échelle en mètres NGF) sont deux choses différentes.

Pour déterminer l'altitude de chaque point en topographie, tous les géomètres utilisent le même référentiel, le mètre NGF (Nivellement Général de France). Le 0 officiel correspond au niveau moyen de la mer, qui se situe à Marseille.

Sur l'illustration, le repère de la crue de janvier 1995 est à 41 m NGF : il n'est donc pas à 41 m au-dessus du niveau du sol, mais à 41 m au-dessus du niveau moyen de la mer !

Échelle de crue (station Vigicrue)



D'après Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (49)

## Le saviez-vous ?

Les communes ont l'obligation de réaliser un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM). Ce document informe le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé, sur leurs conséquences et sur ce qu'il doit faire en cas de crise.

Si vous ne l'avez pas reçu, aller sur le site internet de votre commune ou directement en mairie !

Pensez au site

**GÉORISQUES**



Géorisques est un site internet développé par l'État pour faciliter l'accès à l'information.

Saisissez votre adresse postale et soyez informés des risques qui vous concernent : inondation, glissement de terrain, risque technologique, etc.

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



Édité grâce au soutien financier de :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**PAPi**  
du bassin de la Sarthe

# Protéger sa maison des inondations

7

Il est parfois nécessaire de protéger son habitation lorsque celle-ci se trouve en zone inondable. À travers les Plan de prévention des risques d'inondations, l'État peut préconiser ou imposer des travaux sur des bâtiments existants ou des constructions nouvelles.

Ces aménagements qu'ils soient obligatoires ou non, sont appelés **mesures de réduction de la vulnérabilité** et doivent être adaptés au risque présent ainsi qu'aux caractéristiques de votre habitation.

## Pourquoi faire ces travaux ?

L'objectif est de réaliser des travaux pour rendre son habitation plus résistante face à de tels événements. Vous y serez plus en sécurité et pourrez, en cas d'inondation, retrouver votre logement habitable beaucoup plus vite.

Sur certains territoires du bassin de la Sarthe, **il est possible d'obtenir une aide de l'État pour réaliser un diagnostic et financer les travaux**. Renseignez-vous !

## COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS ?

**Arrimer les cuves (gaz ou fioul) ainsi que les fosses toutes eaux et les rendre étanches** pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

### Sécuriser le circuit électrique.

Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises decourant en hauteur dans la mesure du possible.

**Stocker hors d'eau les produits polluants** pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

**Réhausser les systèmes de chauffage ou les installer dans une pièce non inondable** afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

**Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées** pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

**Installer une pompe submersible** dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.

### Aménager une zone refuge

en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence.

Utiliser des matériaux peu sensibles à l'eau pour **remplacer les revêtements de sol**.

**Installer des batardeaux sur les portes** pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation.

**Boucher les aérations basses** en cas d'alerte pour éviter l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

### Baliser les piscines ou bassins

à hauteur d'au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.

## 1 Vérifiez l'éligibilité de votre habitation

Y a-t-il une démarche en cours sur mon territoire ? Mon habitation peut-elle être concernée ?

## 3 Bénéficiez d'un accompagnement

Vous êtes accompagné d'un point de vue technique et administratif pour constituer le dossier de travaux et de subventions.

## 2 Faites réaliser le diagnostic

Un professionnel vient à votre domicile pour évaluer les risques et les enjeux. Il préconisera les travaux à réaliser.

## 4 Faites réaliser les travaux

Une entreprise spécialisée vient réaliser les travaux chez vous. Il faudra avancer les frais avant de récupérer la subvention.

## Le saviez-vous ?

Si une démarche de réduction de vulnérabilité est en cours sur votre collectivité, le diagnostic est gratuit pour vous.

Les travaux préconisés sont subventionnés jusqu'à minimum 80% sans condition de revenus.



Mise en place de batardeaux au Mans (72)

Installation de boudins gonflables à l'hôpital d'Alençon (61)

Centre de Vivoin (72) en janvier 1995

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



Édité grâce au soutien financier de :  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Liberté Égalité Fraternité

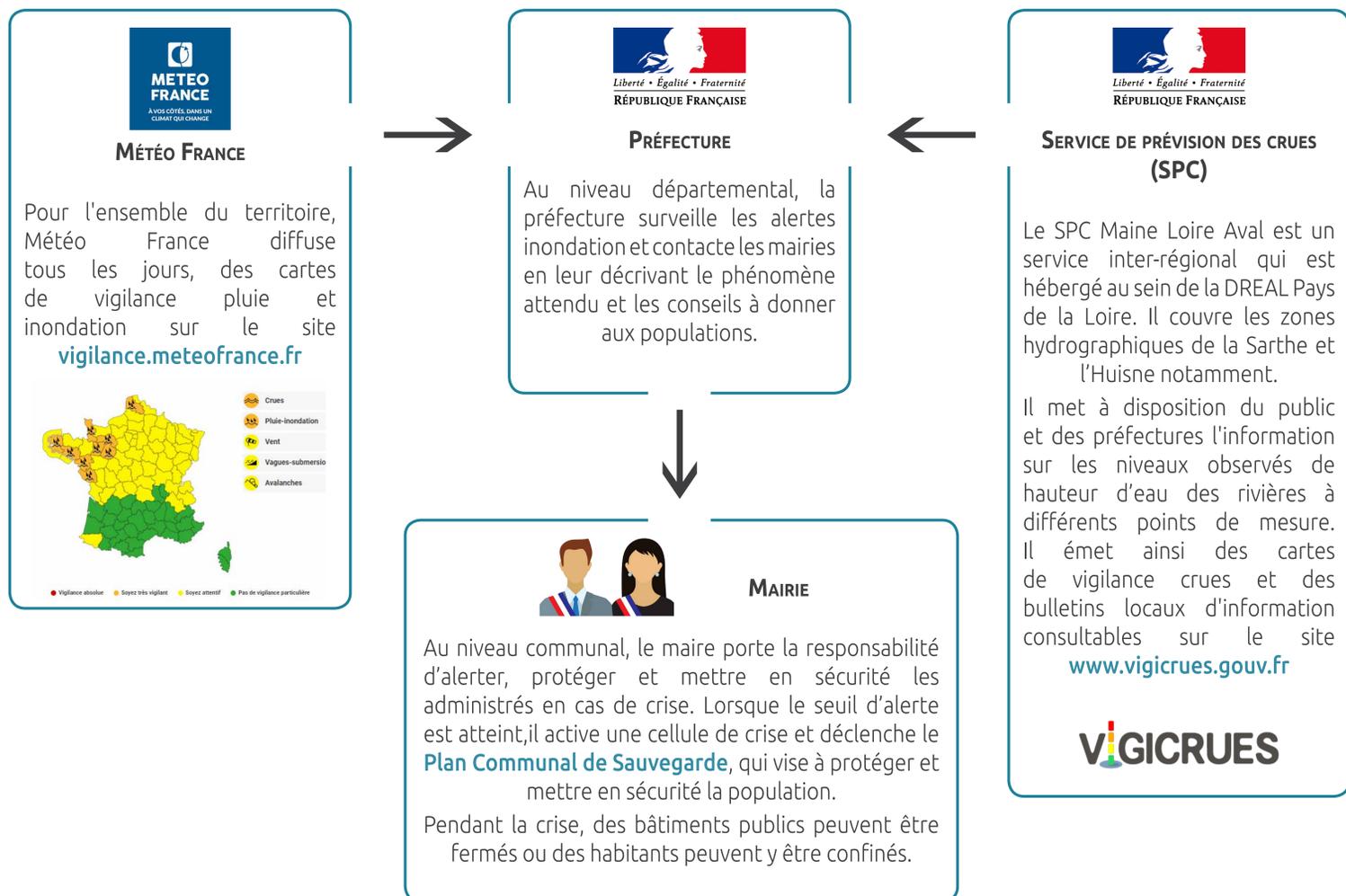


# Les acteurs de la prévention

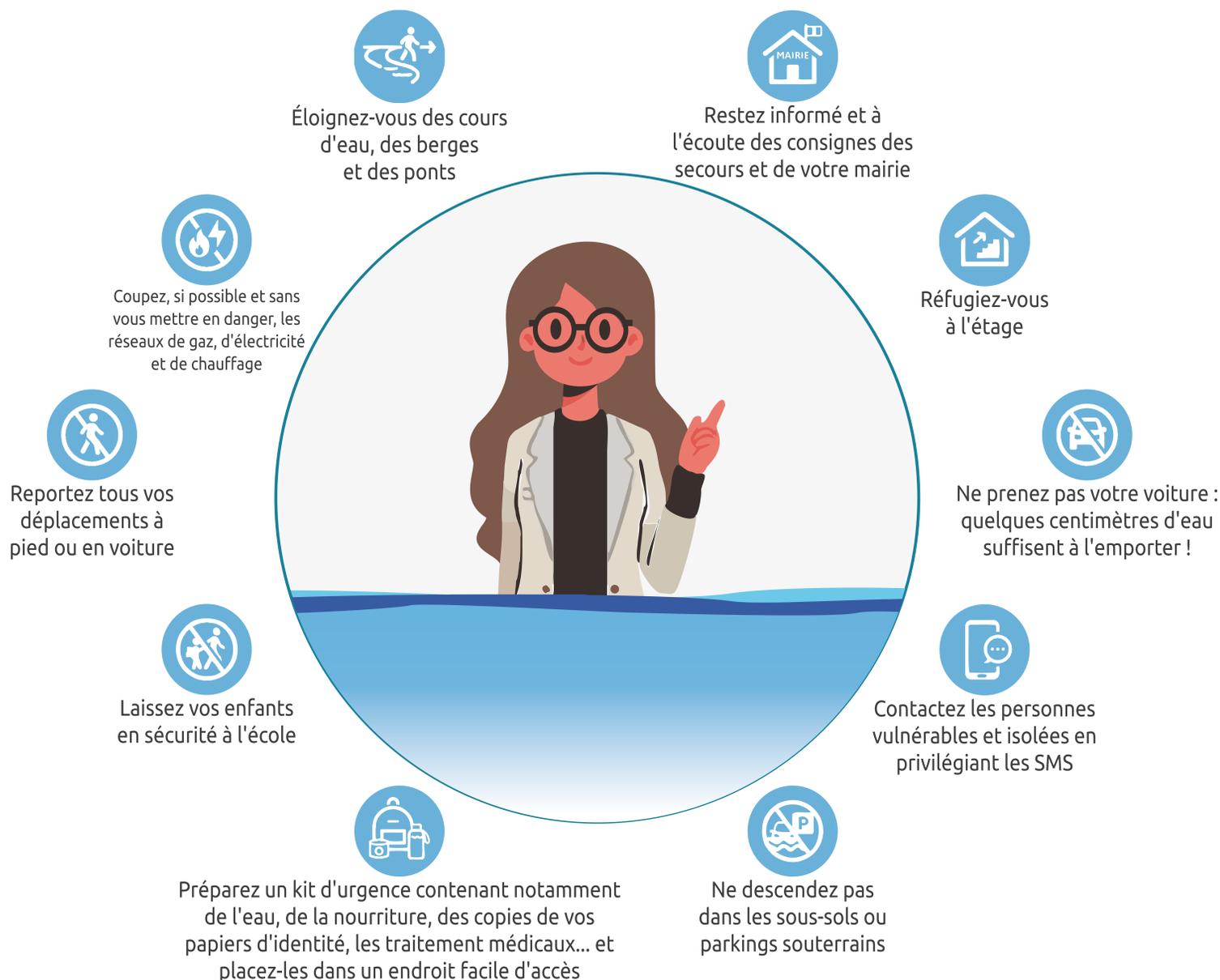
8

## Surveiller, prévenir et alerter

Pour les territoires concernés par les risques d'inondation, une chaîne d'information est organisée à différents niveaux afin que les acteurs publics suivent la montée des eaux, préviennent la population et organisent la gestion de crise.



## Pendant l'inondation, des gestes simples peuvent vous sauver la vie !



**La prévention des inondations est l'affaire de tous !**

Pour en savoir plus, consultez la plaquette "Rôles et responsabilités des acteurs du bassin versant de la Sarthe" disponible auprès de l'EPTB Sarthe et disponible sur notre site internet dans la rubrique : "prévention des inondations"

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - [contact@bassin-sarthe.org](mailto:contact@bassin-sarthe.org)  
[www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)



Édité grâce au soutien financier de :  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
Liberté Égalité Fraternité



# Les idées reçues : on vous répond !

9

Il faut curer les cours d'eau pour limiter les débordements !

Si vous curez une partie de la rivière, vous pouvez probablement améliorer la situation localement, mais vous allez, en aval, envoyer de l'eau plus vite et en plus grande quantité avec le risque d'aggraver la situation. On ne peut pas aménager un endroit sans penser aux conséquences quelques kilomètres plus loin.

J'habite hors zone inondable, les inondations ne me concernent pas !

Même si vous n'habitez pas en zone inondable, une inondation peut aussi toucher votre lieu de travail, vos trajets quotidiens ou encore l'école de vos enfants. Des coupures de réseaux d'électricité, d'eau et de gaz peuvent être observées même en dehors de la zone inondable.

Les inondations c'est uniquement à côté des rivières !

En cas d'orage ou de pluie intense, des inondations peuvent se produire très rapidement dans des secteurs éloignés des rivières. On parle d'inondations par ruissellement, elles peuvent se produire n'importe où !

Les inondations n'ont que des conséquences négatives !

Les débordements et donc les inondations sont des phénomènes naturels qui participent au bon fonctionnement des rivières et des zones humides. Elles permettent de remplir les nappes phréatiques, d'enrichir les sols avec les limons transportés et de préserver la biodiversité.

Les barrages des moulins empêchent les inondations !

Le rôle des barrages associés aux moulins n'est pas de limiter les inondations. Des études et observations de terrains montrent que la plupart de ces barrages n'ont pas d'influence sur les niveaux d'eau et cela même pour des crues faibles ! A l'inverse en cas de fort débit, ils ont l'obligation d'être ouvert.

Avec les barrages on inonde les territoires amont pour protéger Le Mans !

Exceptée la retenue d'écrêtement située à Margon (28), qui protège la ville de Nogent-le-Rotrou, il n'existe pas d'autre barrage ayant vocation à sur-inonder les territoires en amont de l'agglomération du Mans. Tous les débordements observés sur ces territoires sont liés au fonctionnement naturel des cours d'eau !

cette eau qui nous lie



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE  
1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois  
Tél. 07 43 36 12 64 - contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



Édité grâce au soutien financier de :

